

sept 1836

EXTRAIT

Du Régistre de la Société Ecclésiastique de Saint Michel.

PROCES VERBAL

Du Bureau ordinaire tenu le 7 Septembre 1836.

LE sept Septembre mil-huit-cent-trente-six, conformément à la XLle. règle de la collection, amendée par la 4e. Rés. du Bureau 1833, qui fixe l'assemblée ordinaire de la société au presbytère des Trois-Rivières, au premier mercredi en Septembre, se sont assemblés au dit lieu Monseigneur le Président, Messrs. Cooke Vicaire Genl., Jean Rimbault, Antoine Bedard, Louis Raby, —Dénéchaud, Ant. Manseau, J. B. Kelly, P. M. Migneau, Procureurs ; en présence desquels Monseigr. le Président, après la lecture du Procès Verbal du Bureau de 1834, a exhibé.

1o. Une lettre circulaire de Monseigr. le Président à Messrs. les Procureurs en date du 15 Septembre 1835, leur rendant compte des raisons qui avoient empêché la tenue du Bureau Ordinaire de cette année 1835, et leur proposant 15 articles dont-il regardoit la décision comme nécessaire au bon gouvernement de la société.

2o. Les réponses de Messrs. les Procureurs dont l'unanimité décide suffisamment toutes les questions proposées dans la circulaire ci-dessus mentionnée.

3o. La Circulaire du 26 Octobre 1835, adressée à tous les membres de la société par Monseigr. le Président et dans laquelle il leur fait connaître le résultat de ses consultations et l'adoption des 15 articles proposés et devenus résolutions par l'approbation de la Majorité des Procureurs.

4o. Les réponses à une autre circulaire adressée par Monseigr. le Président à tous les membres de la Société, dans laquelle il leur proposait que le *quorum* requis pour la tenue du Bureau ordinaire ou extraordinaire fut réduit à 6 Procureurs, auxquels seroient adjoints deux des plus anciens membres présents au Bureau ; que l'on donneroit toujours la préférence à ceux qui sont sur la liste pour remplacer les Procureurs en cas de mort ou de démission, et que ces deux membres ne feroient l'office de Procureur que *pro-tempore*. 70 réponses seulement ont été reçues, sur lesquelles 68 admettent les propositions telles qu'elles sont ci-dessus posées ; et ce nombre étant la majorité les propositions deviennent règles fondamentales de la Société.

Ces circulaires et les réponses à y celles ayant été examinées par le Bureau il fut résolu que la circulaire du 26 Octobre 1835 tenant lieu du Procès Verbal du Bureau de la même année, ainsi que les comptes de Mr. le Trésorier approuvés à l'assemblée du 2 de Septembre 1835, fussent enregistrés avant le Procès Verbal du présent Bureau ; et le Bureau passe à ses opérations ordinaires pour l'année courante.

D'abord Monseigr. le Président exhibé les formules d'agrégation de Messrs : Thomas Roi, Michel Demers, Adrien Théberge, Simon Marceau, Louis Normandeau, Isaac Lebrun, James Harper, et Michel Lemieux, Vicaires ; lesquels furent admis pour membres de la Société.

Ensuite il fut résolu :—

1o. Que la 5e. règle de la collection n'exclut point les Prêtres du Diocèse de Montréal qui sont déjà de la caisse, ni ceux qui désireroient s'en mettre.